



natura

FORET DU MASSACRE

Département du Jura

Altitudes : 1077 - 1494 m

Surface indicative : 1 807 ha

Références : FR4301320 - SIC

FR4312003 - ZPS

Communes concernées

Lajoux

Lamoura

Prémanon

NATURE DU SITE

Forêts - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Habitats forestiers.

DESCRIPTION DU SITE - INTERET

Pour des raisons historiques, la forêt de la Frasse a vu son nom changé en Forêt du Massacre au cours du XVIème siècle. Ce massif, l'un des plus élevés du Jura français, culmine à 1495 m d'altitude au Crêt Pela.

Il occupe un mont dont la large voûte anticlinale sépare Lamoura du val de Mijoux à l'est. Au nord, les couches calcaires horizontales donnent au secteur sommital une allure de plateau taraudé par les formes karstiques* (lapiaz ouverts, dolines,...) alors qu'au sud, le sommet de l'anticlinal érodé, est entaillé par le creusement d'une combe dissymétrique, la Combe à la Chèvre.

Par son étendue, son altitude, la diversité des milieux naturels et la structure hétérogène des peuplements, cet ensemble forestier présente une valeur biologique considérable. Les formations végétales représentées

appartiennent aux étages montagnards* supérieur et subalpin*.

⇒ La **hêtraie-sapinière** représente le stade climacique* de l'étage montagnard* supérieur et occupe les secteurs d'altitude inférieure à 1200 - 1300 mètres sur les pentes moyennes et faibles. Le peuplement est dominé par le sapin et l'épicéa ; le hêtre, souvent présent est peu abondant. Le sous-bois, toujours frais, est particulièrement riche en espèces avec une strate herbacée dominée par la fétuque des bois. Quelle que soit l'altitude, les forêts de pente se succèdent et se remplacent selon les mêmes lois : variation de la taille et de la mobilité des cailloux et pourcentage d'espaces vides entre les blocs. Ainsi en situation plus froide et sur éboulis plus ou moins grossiers, la hêtraie-sapinière évolue vers une **hêtraie à adénostyle** ou une **érable à spirée**, lorsque l'éboulis est enrichi en terre fine

⇒ A partir de 1200 m, sur sol acidifié en surface par les précipitations abondantes, la **hêtraie-érablaie** (et à épicéa) représente le stade climacique* de l'étage subalpin* inférieur. L'érable sycomore, vigoureux a souvent été éliminé par les traitements sylvicoles tendant à favoriser les essences résineuses. Si le couvert arboré demeure clairsemé, la strate arbustive est assez bien développée : sorbier des oiseleurs, chèvrefeuilles noir et des Alpes et rosier des Alpes, entre autres. L'exubérance des espèces herbacées confère au groupement une physionomie tout à fait originale avec des espèces de grande taille comme le prénanthe pourpre, le persil sauvage et la renoncule à feuilles d'aconit.

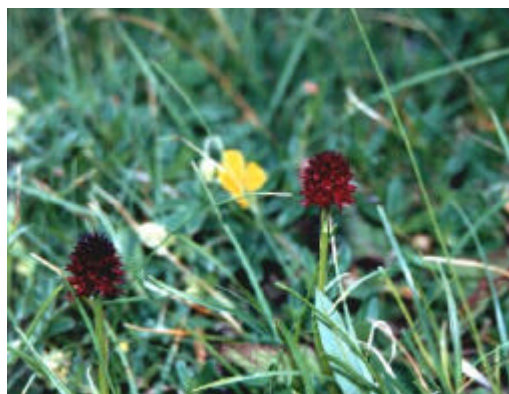
⇒ Sur les lapiaz (bancs de calcaire durs séparés en gros blocs par la dissolution d'éléments calcaires plus tendres) s'installe la **pessièrre à doradille** où l'épicéa assure à lui seul la couverture arborée. Quelques arbustes comme le rosier des alpes, le chèvrefeuille noir ou le saule à grandes feuilles, dominant un peuplement clairsemé. Le hêtre est rare et rabougri, la seule essence feuillue de la strate arborescente étant le sorbier des oiseleurs. La strate herbacée et arbustive basse est caractérisée par la grande abondance de l'airelle et de la myrtille, donnant un aspect de lande au sous-bois ; le sol est également couvert d'une strate muscinale importante de mousses acidiphiles*.

Les conditions extrêmes de croissance, liées à la rigueur climatique et à la pauvreté des sols limitent considérablement la durée de la saison de végétation, et l'accroissement annuel. Cette pessièrre sur lapiaz est traitée en futaie jardinée (peuplement à faible production mais de haute qualité). La rareté et la particularité des pessièrres sur lapiaz en font des milieux exceptionnels à préserver.

Dans les nombreuses dépressions enrichies par le colluvionnement* apparaissent fréquemment des **mégaphorbiaies*** d'altitude (ou formation de hautes herbes des sols riches et humides) à laitue des Alpes. Habituellement localisées, elles couvrent une surface très importante dans la forêt du Massacre limitant souvent la régénération spontanée.

Hormis ce cortège d'espèces, différents groupements forestiers abritent plusieurs plantes protégées au niveau régional : le streptope à feuilles embrassantes, le camérisier bleu et la racine de corail.

Dominant la Valserine, sur des pentes moyennes marno-calcaires, se développent des pelouses mésophiles oligotrophes* dont la végétation est assez rare à l'échelle du territoire. Les sols sont généralement décalcifiés en surface. Leur manque d'entretien actuel entraîne une avancée des lisières forestières et un paysage bien différent de celui de la Combe à la Chèvre où les sols, généralement plus profonds, favorisent largement la venue de pelouses mésophiles* à brome et à gentiane printanière. En mosaïque, sur des sols plus acidifiés, apparaissent des pelouses plus xérophiles* ou des pelouses à nard. Aux espèces vernaies comme la gentiane printanière, le crocus des pelouses, s'ajoute une flore subalpine typique et remarquable où apparaissent deux espèces protégées en Franche-Comté (nigritelle noire, campanule en thyse).



Nigritelle noire

Cette variété de milieux s'accompagne d'une faune caractéristique des forêts d'altitude. La forêt du Massacre se caractérise par la présence des deux chouettes d'altitudes (chevêchette d'Europe et chouette de Tengmalm) avec des densités comparables à celle du Risoux. La superficie réduite implique néanmoins des populations restreintes de l'ordre d'une dizaine de couple de chaque espèce. Le grand tétras, très menacé par la situation exposée de ce massif aux activités touristiques, présente une population de 28 individus dont 6 coqs chanteurs en 2000/2001. Il faut remarquer que 20 coqs étaient présent sur ce massif en 1990 si bien qu'une diminution très forte (de l'ordre de 70%) est observée sur ce massif. Les oiseaux du massif du Massacre font partie d'un noyau de population plus vaste intégrant également les forêts de Ban - Arobiers. Ce secteur n'accueille pas, ou de façon très marginale, les espèces d'oiseaux des milieux ouverts.

Chez les mammifères, le lynx est bien représenté dans ce secteur.

Cette forêt est l'une des plus fréquentée du massif jurassien. La proximité des centres touristiques des Rousses et de Prémanton, la régularité de l'enneigement et de l'infrastructure routière et touristique (station de ski de descente, nombreuses pistes de ski de fond, parcours balisés pédestres, raquette hors piste, VTT, chalet-auberge...) font que la pression humaine est très importante pratiquement toute l'année.

La fréquentation touristique est sans doute le facteur limitant primordial pour le grand tétras, la sylviculture actuellement pratiquée étant plutôt favorable à l'espèce.

DÉLIMITATION PROPOSÉE

La délimitation proposée pour une désignation dans le réseau Natura 2000 comprend deux secteurs emboîtés, la zone protégée par arrêté de biotope étant ceinturée par une zone périphérique (secteur dominant la Valserine).

Une bonne part des enjeux prioritaires figurant dans la Directive Habitats Faune Flore de même que l'essentiel de la population de tétras sont regroupés sur le secteur protégé par arrêté de biotope (hêtraies-érablaies, pessières à doradille, mégaphorbiaies) d'où un cadre de préservation efficace.

Par rapport à cette zone centrale, la zone périphérique présente des forêts comme celle de la Combe à Chèvre. En présence d'une sylviculture favorable au tétras, un renforcement de population pourrait être obtenu grâce à un meilleur respect des secteurs sensibles au moment des activités de loisirs. Cet objectif doit être privilégié dans l'avenir de manière contractuelle et sans autre disposition réglementaire.

Enfin, les pelouses montagnardes (Combe à la Chèvre ou pelouses dominant la Valserine) constituent des habitats naturels de très grand

intérêt. Leur préservation durable repose sur l'organisation de la fréquentation touristique et le maintien de pratiques pastorales.

POLITIQUES DE PRÉSERVATION ACTUELLE

Les politiques de préservation et de gestion du massif actuellement conduites satisfont bien à des objectifs de Natura 2000.

Tout d'abord, un arrêté de protection de biotope a été mis en place sur la partie centrale du Massacre, cette réglementation ayant pour principal objectif d'organiser la fréquentation touristique hivernale. Un comité local garantit sa bonne application de même qu'il propose les mesures susceptibles d'en améliorer son efficacité.

Parallèlement, un programme Life Nature vient d'être conduit durant la période 1993 - 1998. Il visait à la protection des populations de tétraonidés, notamment grâce à :

- une meilleure connaissance de leurs populations et habitats ;
- l'identification, au niveau local, des facteurs limitants pour ces deux espèces
- l'établissement des orientations de gestion sylvicole et leur mise en œuvre ;
- la formation et la sensibilisation de tous les acteurs.

De nombreuses expérimentations ont été mises en œuvre sur le Massacre. Du point de vue économique, il apparaît que les actions n'engagent généralement pas de surcoûts notables. En même temps, les professionnels s'accordent tous pour déclarer que la sylviculture adaptée au tétras est également la plus intéressante du point de vue économique parce qu'adaptées au climat et à la nature des sols.

Enfin, une opération locale agriculture-environnement a été mise en place pour soutenir financièrement le maintien d'activités pastorales sur les prés bois et les pelouses d'altitude.

OBJECTIFS ET PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES DE GESTION À ATTEINDRE SUR LE SITE (D'APRES LE DOCUMENT D'OBJECTIFS)

- ◆ Maintien des zones ouvertes, de leurs lisières et des prés-bois ouverts, avec du pâturage extensif et, au besoin, de travaux spécifiques de réouverture.
- ◆ Maitriser la fréquentation hivernale sur les itinéraires autorisés pour assurer la quiétude du grand tétras

- ◆ Poursuite de la gestion forestière actuelle avec quelques infléchissements, comme par exemple l'ouverture des hêtraies fermées privées.

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Justifie la proposition de site d'intérêt communautaire, en vue d'intégrer le réseau Natura 2000 comme Zone spéciale de conservation.

Habitats naturels d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive habitats:

Code	Habitat annexe I	* : prioritaire
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	
6230	Formations herbues à nard, riches en espèces, sur substrat acidifié des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	*
6430	Mégaphorbiaies* hygrophiles d'ourlets planitiaires* et des étages montagnard à alpin	
6520	Prairies de fauche de montagne	
9130	Hêtraies neutrophiles à aspérule	
9410	Forêts acidophiles à épicéa des étages montagnard à alpin	

Espèce animale inscrite à l'annexe II de la directive habitats :

Groupe	Nom français
Mammifères	Lynx

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées remarquables sur le site

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres vertébrés
Niveau européen	/	/	9	1
Niveau national	/	/	3	3
Niveau régional	13	/	/	/

GLOSSAIRE

Acidiphile : se dit d'une plante qui colonise les sols acides.

Climacique : stade d'équilibre et de maturité d'un écosystème (facteurs physiques, êtres vivants), relativement stable, du moins à l'échelle humaine.

Colluvionnement : accumulation de matériaux fins en bas de pente.

Eutrophe : riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.

Humocalcique : adjectif qualifiant un sol très riche en humus développé sur des calcaires pauvres en argile.

Karstique : qualifie un sous-sol calcaire riche en cavités et en circulation d'eaux souterraines.

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.

Mésophile : qualificatif employé ici pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient de sécheresse et d'humidité.

Montagnard : adjectif caractérisant l'étage de végétation à une altitude comprise entre 700 et 1200 mètres.

Oligotrophe : très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

Planitiaire : de la plaine.

Subalpin : étage de végétation se développant au-dessus de 1200 mètres d'altitude dans le Jura.

Xérophile : qualificatif utilisé pour désigner des espèces végétales aimant les milieux secs.

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Espèces animales inscrites à l'annexe I de la directive "oiseaux" :

Alouette lulu
Bondrée apivore
Chouette de Tengmalm
Gélinotte des bois
Grand tétras
Milan royal
Pic noir
Pie-grièche écorcheur



Pie grièche-écorcheur

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées remarquables sur le site

	Végétaux	Invertébrés	Oiseaux	Autres vertébrés
Niveau européen	/	/	9	1
Niveau national	/	/	3	3
Niveau régional	13	/	/	/

GLOSSAIRE

Acidiphile : se dit d'une plante qui colonise les sols acides.

Climacique : stade d'équilibre et de maturité d'un écosystème (facteurs physiques, êtres vivants), relativement stable, du moins à l'échelle humaine.

Colluvionnement : accumulation de matériaux fins en bas de pente.

Eutrophe : riche en éléments nutritifs et à forte activité biologique.

Humocalcique : adjectif qualifiant un sol très riche en humus développé sur des calcaires pauvres en argile.

Karstique : qualifie un sous-sol calcaire riche en cavités et en circulation d'eaux souterraines.

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.

Mésophile : qualificatif employé ici pour caractériser les conditions moyennes dans un gradient de sécheresse et d'humidité.

Montagnard : adjectif caractérisant l'étage de végétation à une altitude comprise entre 700 et 1200 mètres.

Oligotrophe : très pauvre en éléments nutritifs, très acide et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

Planitiaire : de la plaine.

Subalpin : étage de végétation se développant au-dessus de 1200 mètres d'altitude dans le Jura.

Xérophile : qualificatif utilisé pour désigner des espèces végétales aimant les milieux secs.